



PROCES VERBAL

Séance du 03 avril 2025 à 20h30
Salle du conseil

Mairie de Navès 81710

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, au nombre inscrit par la loi, au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Pierre CALMELS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 15

Présents : Pierre CALMELS, Guillaume BARBARA, Valéry CANREDON, Michel COURTOIS, Catherine COSENZA, Audrey COUSINIÉ, Antoine DELESALLE, Nathalie DENJEAN, Julien DO, Véronique GUIBAUD, Laetitia HOLMIÈRE, Isabelle PONT, Mathieu POULAIN, Gilles SICARD, Bernard STREHAIANO.

Nombre de votants : 15

Monsieur DELESALLE Antoine est désigné secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

- **Compte-rendu de la séance du 24 mars 2025** :

Il est approuvé à l'unanimité.

- **Vote du Budget communal 2025**

Monsieur le Maire présente le budget 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

➤ Délibération N° 13_25_D

Objet : Vote du budget communal 2025.

Suite à la présentation du budget communal, faite par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

- Approuve, à l'unanimité, le budget communal équilibré en dépenses et recettes :
 - . en section de fonctionnement pour un montant de 598 609.00 €
 - . en section d'investissement pour un montant de 249 689.50 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

- **Vote des taxes locales 2025**

Après lecture de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 (Cerfa N° 1259 COM), il est convenu, à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2025.

➤ Délibération N° 14_25_D

Objet : Vote des taxes locales 2025.

Le Conseil municipal, après avoir examiné la prévision budgétaire 2025, décide, à l'unanimité, de voter les taux suivants :

- Taxe foncière bâtie (TFB) 56.16 %
- Taxe foncière non bâtie (TFNB) 78.42 %
- Taxe d'habitation (TH) 12.42 %

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

- **Budget 2025, attribution de subventions aux associations**

A la présentation du budget, lecture est donnée également des subventions attribuées à différentes associations. Elles sont approuvées à l'unanimité.

➤ Délibération N° 15_25_D

Objet : Budget 2025, attribution de subventions.

Monsieur le Maire présente le budget 2025 et demande au Conseil municipal de délibérer sur les subventions portées à l'article 65748 (M57), allouées aux associations, soit :

Associations	Montant de la subvention
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	650 €
Association APEN de Navès (parents d'élèves)	750 €
Club des aînés ruraux de Navès	300 €
Comité Départemental du Tarn Ligue contre le cancer	50 €
Comité des fêtes de Navès	1 000 €
Lo Bolegason (Festival Autan de blues)	0 €
MJC de Navès	1 200 €
Moto-club Navès-Castres	150 €
OCCE 81 Coopérative scolaire de Navès	750 €
Pétanq'Club de Navès	300 €
Prévention routière du Tarn	50 €
Société de chasse de Navès	250 €
Section Jeunes Sapeurs-Pompiers Montagne-Noire - Lauragais	200 €

Le Conseil municipal ayant consulté le budget 2025, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde aux associations citées dans le tableau, la subvention correspondante mentionnée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

- **Prévisions investissements 2025 :**

Les opérations d'investissement sont énumérées, notamment l'opération concernant les travaux énergétiques sur les bâtiments communaux. Cette année, sont prévus les travaux à la salle Georges PRETRE et à la Maison des associations : relamping dans les deux salles et installation d'une clim réversible à la Maison des associations. Le plan de financement sera présenté à l'Etat (Fonds vert), la Région Occitanie, le Département du Tarn et la CACM, entendu que la commune doit prendre en charge 20% du montant TTC des travaux. Ils sont approuvés à l'unanimité.

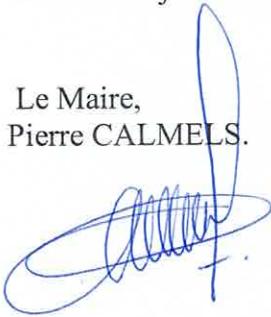
- **Questions diverses :**

. Séisme en Birmanie : l'Association des Maires propose aux communes qui le souhaitent de participer à une collecte de fonds en soutien aux populations Birmanes touchées par un séisme.

. Animation : Madame DENJEAN demande à quelle date est prévue le repas des aînés et avec quelle animation. Il a lieu à l'occasion de la commémoration du 11 novembre 1918, le dimanche qui suit le 11 novembre, soit le dimanche 16 novembre 2025, pour cette année. Quel type d'animation : musicale, humoristique ? des contacts doivent être pris concernant une animation musicale.

L'ordre du jour étant vu, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Pierre CALMELS.



Le secrétaire de séance,
Antoine DELESALLE.

